



l'édito

d' **A**lain Bergounioux

Sur un « chassé-croisé »

Le discours de Marine Le Pen pour clôturer ses « Estivales » consacrées à elle-même, confirme ce qu'est son objectif et celui d'une direction qu'elle a façonnée à sa main : permettre un rassemblement au-delà de l'électorat propre du Front national pour le deuxième tour de l'élection présidentielle. Marine Le Pen y considère comme acquis sa présence. Nicolas Sarkozy, lui, n'a qu'une préoccupation : assurer sa victoire à l'élection primaire de « la droite et du centre ». Là, c'est le mot « centre » qui gêne... Et pour l'éviter, il faut attirer le plus possible d'électeurs ayant voté pour le Front national lors des dernières élections, à venir y participer. Car, Nicolas Sarkozy est persuadé que le vainqueur de la primaire sera le futur président.

Ces tactiques expliquent le rapprochement que nous constatons dans les propositions de l'une et de l'autre. Le Front national demande l'arrêt du regroupement familial, la remise en cause du droit du sol, la suspension des accords de Schengen, la réduction drastique de l'immigration, l'interdiction du port de signes religieux dans l'espace public. Nicolas Sarkozy y souscrit - à la nuance près qu'il vise, dans ce dernier cas, l'université, les administrations, les entreprises, exception faite de la rue proprement dite. Marine Le Pen se paye même le luxe d'apparaître en retrait sur quelques points. Elle ne propose pas, ainsi, comme Nicolas Sarkozy, la prison préventive. Elle fait elle-même la leçon sur le nécessaire respect de l'Etat de droit...

Ce chassé-croisé pourrait faire sourire, tant il est cousu de fil blanc. Mais il est, en vérité, plutôt pathétique. Car, il légitime pleinement les positions du Front national. Et, contrairement à ce qu'espère Nicolas Sarkozy, plutôt que d'attirer des électeurs du Front national, sa radicalisation droitiste peut être, comme le dit un des lieutenants de Marine Le Pen, Sébastien Chenu, venu justement de l'UMP, « *une manière de fabriquer de nouveaux électeurs FN* ». Tout cela est gros de dangers pour le pays tout entier, tant son unité est fragile comme le manifestent, par exemple, les divisions sur l'accueil de quelques milliers de réfugiés sur le territoire.

Il peut paraître un peu naïf de penser que tout ne devrait pas être permis dans la concurrence politique. Car, là, c'est prendre le risque sciemment d'accuser les divisions de la société française et d'accroître, par là même, les dangers qu'elle court. Nicolas Sarkozy

contribue, qui plus est, à faire oublier que derrière la « dédramatisation » construite de « la direction mariniste », il y a eu une évolution du Front national qui ne l'amène pas à se « modérer », mais à retrouver, de fait, les héritages, d'un côté, de la « droite maurassienne » traditionaliste, de la fin du XIX^e siècle, et, de l'autre, de la « droite révolutionnaire », national-socialiste, des années 1930. Or, la politique a ses pesanteurs. La plupart des électeurs, qui expriment leurs mécontentements et leurs colères présentes, ne s'en préoccupent pas. Mais, une fois au pouvoir, les ambiguïtés éclatent et ce qui apparaît être un discours a des conséquences, et, qui, en l'occurrence, seraient cuisantes pour le pays. Il importe, donc, maintenant, de déconstruire toutes les argumentations présentées, en explicitant ce qu'elles veulent dire pour les différentes catégories de français - cf. le livre de Nicolas Lebourg et l'entretien qu'il nous accorde ici -, et, ensuite, de rassembler le plus largement possible toutes celles et tous ceux qui prendront conscience des choix qui sont devant nous.

La défense des libertés républicaines : enjeu du débat public, face à la droite.

Nous connaissons, depuis plusieurs semaines, une amplification et une accélération des déclarations hostiles de la part de la droite vis-à-vis des fondements mêmes de la démocratie. L'interview donnée au *Journal du Dimanche* en date du 11 septembre, par Nicolas Sarkozy, en est l'une des dernières illustrations les plus révélatrices. Mais elle n'est pas la seule. Elle s'inscrit dans un ensemble et une continuité.

Un concours dangereux de démagogies. La Constitution de la V^e République représenterait ainsi, selon l'ancien Président de la République, une argutie. Selon ce même dirigeant, le droit devrait s'adapter à la société, ce qui constitue, in fine, l'alibi passe-partout de toutes les formes potentielles d'arbitraire. Derrière l'expression « société », il faut lire « circonstances », comme si l'État de droit était une affaire de circonstances.

Pour d'autres, comme Eric Ciotti ou Laurent Wauquiez, s'arbitrer derrière la constitution conduirait à une forme de « lâcheté ». Bref, l'État de droit serait devenu une sorte d'obstacle, de boussole obsolète dans la lutte contre le terrorisme. Ces formules sonnent comme une invitation à la démagogie, à la facilité et à la paresse. Comme un contre-sens historique, aussi. Le respect des libertés individuelles et publiques n'est pas négociable. Il incarne une exigence de tous les instants, surtout et d'abord dans les périodes difficiles, et face à l'adversité.

Comment est-on parvenu, en aussi peu de temps, à une telle prise de distance avec la république, à une telle dérive ? Comment envisager de confier la responsabilité du pays à des personnalités qui mé-

présent à ce point, le sens profond de la démocratie, le sens même de leur mission ? A des responsables disposant d'aussi peu de sang froid ? Au point de proposer des solutions de rétention vis-à-vis d'hommes et de femmes simplement suspects, c'est-à-dire sans preuve et sans procédure. L'intention présumée ferait ainsi figure de dossier à charge, comme dans tout régime totalitaire. Au point d'opérer une forme de chassé croisé avec l'extrême droite. Il est vrai que cette dérive était prévisible, au regard des formules déjà utilisées, il y a un peu plus de quatre ans, entre les deux tours de

l'élection présidentielle, par le candidat des droites. Le discours de Grenoble du 30 juillet 2010 annonçait aussi cette dérive. De ce point de vue, il s'agit malheureusement d'un discours fondateur.

La République est un bloc. La constitution ne saurait se résumer à une « argutie ». Il s'agit du cadre suprême de notre République, du sommet

de l'édifice juridique sur lequel reposent nos droits et nos devoirs. Le préambule de cette constitution - identique, d'ailleurs, à celui de la IV^e adopté au lendemain de la Libération - fixe le cadre de son fonctionnement et des principes mêmes de notre vie collective, au-delà des alternances et des péripéties de la vie publique. Il est grave qu'un ancien chef d'Etat, aspirant manifestement à le redevenir, membre à vie du Conseil constitutionnel, et avocat dans la vie civile, se livre à de telles commentaires, et ait recours à de telles facilités. C'est encore plus fâcheux, lorsque ce responsable politique s'autorise encore de temps à autres, de vagues références au gaullisme.

Il est grave qu'un ancien chef d'Etat, aspirant manifestement à le redevenir, membre à vie du Conseil constitutionnel, et avocat dans la vie civile, se livre à de telles commentaires, et ait recours à de telles facilités. C'est encore plus fâcheux, lorsque ce responsable politique s'autorise encore de temps à autres, de vagues références au gaullisme.

Le droit ne saurait s'adapter aux évolutions conjoncturelles de la société, notamment lorsqu'il s'agit des libertés d'aller et venir, de s'exprimer, de critiquer, de s'engager, comme citoyen, dans un parti politique, un syndicat, une association, derrière une pétition. Nous sombrons là, dans la définition même de l'arbitraire, dans la pratique même de l'insécurité juridique et civique qui conduit à l'effacement de toute autonomie de la société civile et de tout droit individuel. Il est vrai que cette tentative vient de loin, puisqu'elle correspond à un appel explicite et de longue date, de la part de la droite, au dénigrement systématique, des juges, des procédures contradictoires, et des médiations démocratiques, bref, de tout ce qui peut constituer un contre-pouvoir. Dans le discours de la plupart des responsables de droite, la référence aux plébiscites référendaires ou aux ordonnances, relègue les corps intermédiaires et la représentation nationale à un rôle en trompe-l'œil.

La fin ne justifie jamais les moyens.

En fait, un tel projet pourrait nous entraîner très loin. Au retour « de la loi des suspects », à l'enfermement sans jugement et pour une durée indéterminée sur de simples soupçons, à l'utilisation de charges et de pièces pesant sur tel ou tel individu, à son insu et de celui de son défenseur. En clair, de tels propos finissent par justifier d'abord, banaliser ensuite, le retour à la « lettre de cachet », à l'abus de pouvoir avec toutes ses conséquences, y compris le recours à des réflexes concentrationnaires. Dans un tel système, la preuve devient secondaire, le procès contradictoire superflu, la procédure contradictoire gravement dilatoire, et l'intention seule coupable, toujours coupable. Et, au bout du compte, la logique d'exception devient la règle.

L'ancien chef de l'État croit subtil, pour justifier ses recettes liberticides, d'invoquer le principe de « précaution ». En matière pénale, un tel subterfuge devient vite le prétexte de tous les abus de pouvoir. L'histoire du XX^e siècle, sous toutes les dictatures et sous toutes les latitudes, montre que dans le domaine pénal, ce type d'alibi conduit toujours à la

catastrophe. C'est au nom de ce tour de passe discriminatoire, que l'on a embastillé, baïllonné, enfermé, retenu arbitrairement, déplacé, parfois éliminé.

Il faut rappeler que la république démocratique et indivisible, ne se limite pas à l'expression du suffrage universel et constitue un bloc. Ce bloc est fondé sur le respect de l'État de droit, l'autonomie de la société civile, le développement des libertés publiques et individuelles, le pluralisme d'expression, la séparation des pouvoirs, la laïcité, le droit à la défense dans des conditions équitables et donc à la présomption d'innocence... et pas simplement quand elle permet de chercher à s'extraire personnellement d'un mauvais pas. Tous ces concepts aux ressorts bien concrets, décisifs pour les progrès

d'une démocratie, sont le fruit de conquêtes majeures et de combats parfois héroïques, de la Révolution à la Résistance. Des hommes et des femmes se sont battus, dans notre histoire, et se battent encore, parfois au péril de leur vie, pour la victoire de ces libertés là, de ces droits là.

Abandonner, renoncer sur ce terrain, ce serait aussi donner raison aux terroristes qui ne supportent plus, ni la France des libertés,

ni celle des droits de l'Homme et du Citoyen, ni celle de la laïcité. Cela reviendrait à sacrifier l'essentiel - la France des Lumières et des droits de l'Homme et du Citoyen - pour toujours plus de repli, de défiance, de divisions et finalement de victimes. Car, ce serait aussi un encouragement - qui serait ainsi donné aux terroristes - à persévérer dans leur tentative de déstabilisation de notre société. Ne perdons jamais de vue que la France incarne d'abord des idées et des valeurs, un projet et un message, celui de la liberté, dans l'égalité et la fraternité, la tolérance et la soif d'émancipation. Ces valeurs ne trouvent leur force et leur puissance qu'à travers le respect de modalités et de pratiques démocratiques. On ne combat pas le terrorisme en cherchant à supprimer les libertés publiques, mais en les assumant politiquement et intellectuellement face à la barbarie. On le combat aussi en cherchant

Ne perdons jamais de vue que la France incarne d'abord des idées et des valeurs, un projet et un message, celui de la liberté, dans l'égalité et la fraternité, la tolérance et la soif d'émancipation. Ces valeurs ne trouvent leur force et leur puissance qu'à travers le respect de modalités et de pratiques démocratiques.

à rassembler et non à diviser les citoyens, à unir et non à exacerber les défiances réciproques au nom d'une identité figée et culpabilisatrice.

Le tournant « identitaire » de la droite. La droite a pris un très mauvais tournant. Cela s'explique d'un point de vue stratégique, par son souci de tenter d'occuper l'espace politique du Front national, sachant que les électeurs attirés par ce genre de slogans et de recettes seront toujours plus sensibles à l'original qu'à la copie, et que l'extrême droite n'attendait que cela pour infuser son discours dans la société. Il s'agit aussi d'un point de vue tactique, de chercher, pour chaque personnalité éminente, ou présumée telle, de la droite, à se positionner au mieux, en vue d'échéances internes limitées aux militants et aux sympathisants du premier cercle. Sur le fond enfin, la droite est désormais collectivement déterminée, à de rares exceptions près – même le maire de Bordeaux paraît parfois très ambigu – à prendre congé d'un double héritage, celui de la démocratie chrétienne et celui du gaullisme.

Dans cette démarche de transgression de la démocratie, ses présupposés sociétaux et politiques rejoignent d'ailleurs ses dogmes économiques et sociaux.

La droite, sous l'impulsion de Nicolas Sarkozy, Eric Ciotti, Laurent Wauquiez, retourne ainsi à ses vieux démons, ceux du boulangisme et de l'affaire Dreyfus à la fin du XIX^e siècle, ceux de la défiance Barrésienne vis-à-vis de la république elle-même. En fait, cette droite là préférera toujours, au nom de l'ordre nationaliste sur le plan politique, et culpabilisant au plan social, une injustice à un désordre, sachant qu'il s'agit là, pourtant, de la meilleure méthode, et du chemin le plus sûr pour connaître et subir les deux à la fois. Toute l'histoire du XX^e siècle nous l'enseigne malheureusement.

Sous couvert de modernité et d'autorité, elle pense comme à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, lorsque Jaurès a su, à point nommé, lui opposer la synthèse de la République sociale jusqu'au bout.

M.B.

Le déni plutôt que le constat, le slogan plutôt que la lucidité

Ainsi, Nicolas Sarkozy ne croit pas à « l'influence de l'homme » sur le réchauffement climatique. Il préfère que l'on parle de sujets « plus importants » comme le « choc démographique ».

Cette défiance à l'égard de la question écologique existe de longue date. Déjà, lors de son quinquennat, et donc en tant que président de la République, il n'avait pas hésité, à l'occasion d'un passage au Salon de l'Agriculture, en 2010, à gratifier les Français médusés, d'un élégant « l'environnement, ça commence à bien faire ! »

Plus récemment, il avait laissé entendre que le principe de "précaution" en matière environnementale - il le préfère au plan pénal -, n'avait rien à faire dans le préambule de la Constitution. Au risque de contredire l'initiateur de cette démarche, à savoir Jacques Chirac. Au risque de se dédire lui-même, puisqu'il était membre du gouvernement qui a proposé cet ajout constitutionnel, et chef du principal parti de la majorité parlementaire de l'époque.

La nécessité d'agir vite et bien pour préserver le climat, donc la biodiversité et la vie sur terre dans des conditions soutenables, ne paraît pas évidente aux yeux de l'ancien chef de l'État. Cet impératif contredit ses schémas de pensée.

Au point de condamner objectivement les avis et recommandations de l'ensemble de la communauté scientifique internationale, qui invite tous les gouvernements de la planète à ratifier et à appliquer les accords passés au Bourget, lors de la COP 21. Il est vrai qu'accepter le bien-fondé de ces recommandations, le conduirait à admettre le succès de cette conférence internationale, à l'initiative du gouvernement français.

Nicolas Sarkozy persiste donc dans le déni, préférant se réfugier dans des considérations aussi iconoclastes que malthusiennes. Le dérèglement climatique - et non le réchauffement dont il ne parle plus - proviendrait, selon ses déclarations à l'emporte-pièce, du « choc démographique ». Cette formule vise évidemment les continents asiatique et africain.

Comme si le réchauffement climatique, avec toutes ses conséquences, météorologiques, économiques, agricoles, écologiques, n'était pas d'abord le fait, depuis un siècle, des puissances industrialisées, en particulier occidentales, et d'un modèle économique bien précis qu'il importe de transformer d'urgence.

Décidément, l'homme du "Grenelle de l'environnement" de 2007, signataire du pacte de Nicolas Hulot lors de sa première campagne électorale présidentielle, n'en est plus à sa première volte-face. Sur un tel sujet, c'est consternant !

Le point de vue de... Thomas Clay

Agrégé de droit privé, professeur à l'Université de Versailles, auteur de « Les lois du Sarkozysme » (avec B. Ribière, Odile Jacob éd., 2013).



« Autoriser un service de renseignement à enfermer des gens sur lesquels pèsent des soupçons sans en passer par le juge, est contraire à l'état de droit et à tous nos engagements internationaux »

? *Peut-on considérer la Constitution comme une « argutie » ?*

Ramener la Constitution à une argutie juridique est révélateur de l'importance qu'on accorde à l'état de droit. Ce n'est plus le pacte républicain dans lequel chacun doit s'inscrire, mais un document qui entrave celui qui détient seul la vérité. Certains totalitarismes n'ont pas osé aller jusque là. La Constitution est la charte fondamentale. Tous les textes doivent la respecter sous peine d'être invalidés. Même votées par le Parlement, les lois s'effacent si elles heurtent

la Constitution. Ce n'est pas une argutie, c'est le socle de notre état de droit. L'attaquer, c'est déjà la fragiliser et ébranler l'état de droit. La Constitution est tellement sacrée qu'on ne peut la modifier qu'à des conditions très strictes.

En outre, la Constitution est porteuse de nos droits et libertés fondamentales auxquels le monde entier a d'ailleurs adhéré. Il est triste pour un ancien président de la République de s'en prendre ainsi à ce qu'il doit pourtant défendre plus que tout autre. Cela montre qu'il est prêt à tout pour prendre sa revanche électorale.

? *En quoi le retour aux juridictions d'exception pourrait-il constituer une menace pour nos libertés ?*

Aujourd'hui, la seule juridiction d'exception dans notre ordre juridique, c'est la Cour de justice de la République. Y sont renvoyés des anciens ministres pour des actes pris dans le cadre de leurs fonctions, alors que pour les mêmes actes, leurs collaborateurs, intervenant pourtant sous leur autorité, sont justiciables des juridictions de droit commun. Ainsi, par exemple, dans l'affaire Tapie, l'ancienne ministre des Finances est renvoyée devant la Cour de justice de la République pour « négligence », alors que pour les mêmes faits, son directeur de cabinet de l'époque est mis en examen pour « escroquerie en bande organisée ». On marche sur la tête. A travers cet exemple caricatural, qui n'est certainement pas celui auquel vous pensiez en posant cette question, on a la démonstration que les juridictions d'exception créent une inégalité inacceptable entre les justiciables. Revenir à une Cour de sûreté de l'Etat, que Mitterrand et Badinter ont supprimée, dès 1981, est une régression terrible. L'étape suivante est la réhabilitation des funestes commandos Delta de l'OAS... Et, surtout, ça ne sert à rien. La Cour d'assises compétente en matière de terrorisme fait parfaitement son travail.

? *L'enfermement sur de simples soupçons est-il compatible avec les principes généraux du droit et, au-delà, avec les traités européens et internationaux qui nous engagent ?*

Depuis toujours, il y a deux modèles pour le gardien des libertés, c'est soit le juge, soit le pouvoir politique. Dans le premier cas, cela s'appelle la démocratie, dans le second, la dictature. Autoriser un service de renseignement

à enfermer des gens sur lesquels pèsent des soupçons sans en passer par le juge, est contraire à l'état de droit et à tous nos engagements internationaux. C'est d'ailleurs pourquoi cela ne se fera jamais et que ceux qui le proposent ne sont que dans une surenchère électorale avec l'extrême droite, la dépassant d'ailleurs de plus en plus souvent.

? *La démocratie peut-elle se limiter au seul respect du suffrage universel, indépendamment de l'observation des principes généraux du droit ?*

Il faut être d'une vanité démesurée pour prétendre détenir la vérité seul au point de contourner ce qui fait la force d'une nation, à savoir son pacte républicain. Le dernier qui a tenté en France de contourner le juge pour enfermer sur simples soupçons, c'était Robespierre avec la loi du 22 prairial an II. Ceux qui s'inspirent de ses idées devraient réfléchir au destin qu'il a connu.

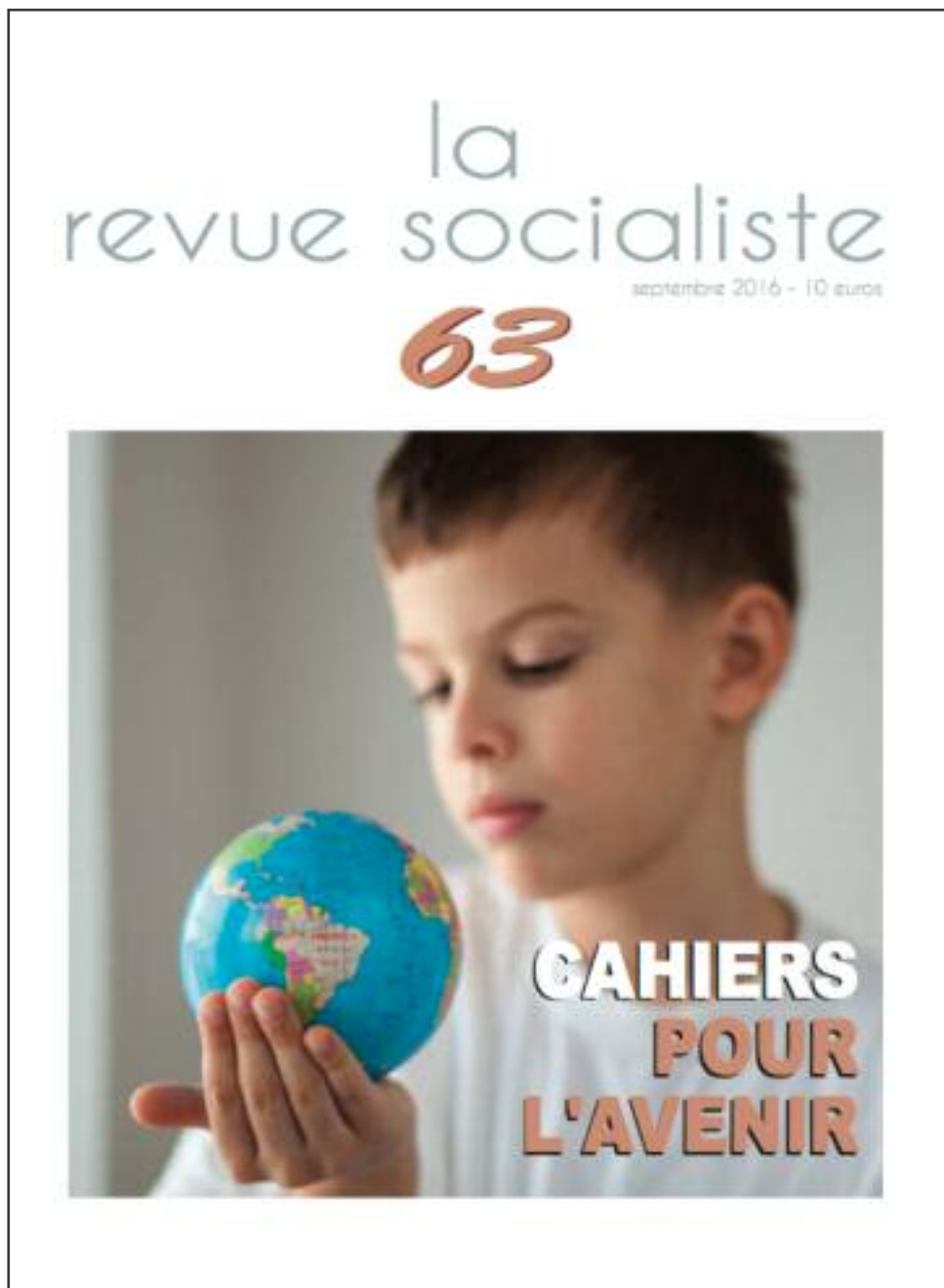
La reconnaissance du suffrage universel est déjà une règle de droit. La légitimité politique est celle que le droit lui confère. Quitte, d'ailleurs, au politique à changer la règle de droit, mais en respectant les procédures de changements et les normes supérieures. Il faut être d'une vanité démesurée pour prétendre détenir la vérité seul au point de contourner ce qui fait la force d'une nation, à savoir son pacte républicain.

Le dernier qui a tenté en France de contourner le juge pour enfermer sur simples soupçons, c'était Robespierre avec la loi du 22 prairial an II. Ceux qui s'inspirent de ses idées devraient réfléchir au destin qu'il a connu.

Propos recueillis par Bruno Tranchant

La Revue Socialiste

**Le numéro de ce mois-ci consacre un dossier spécial
aux cahiers pour l'avenir. À lire !**



MR. MME. MLE.

PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

TÉLÉPHONE

E-MAIL

Ci-joint mon règlement de la somme de euros par chèque à l'ordre de Solfé Communications – Revue socialiste

DATE :

SIGNATURE :



Nicolas Lebourg...

... est chercheur associé au CEPEL, CNRS-Université de Montpellier, et Research Fellow à l'Université George Washington, sont membres de l'Observatoire des radicalités politiques (ORAP) de la Fondation Jean Jaurès. Auteur, avec Stéphane François, d'une *Histoire de la haine identitaire* (Presses universitaires de Valenciennes, 2015), il vient de publier les *Lettres aux Français* qui croient que cinq ans d'extrême droite remettraient la France debout (*Les Echappés*, 2016, 132 pages) où il décortique et analyse, données chiffrées et raisonnements à l'appui, les mobiles du vote FN.

« Ce n'est ni en étant « ferme sur l'islam », ni en « condamnant le racisme » que l'on s'oppose structurellement au FN : ce serait d'abord par une politique d'égalité des territoires »



Le Front national refuse de se positionner sur l'axe droite-gauche et entend ramasser toutes les catégories dans un ensemble qu'elle oppose à des élites nécessairement dévoyées. Fort de ce constat, existe-t-il un profil-type de l'électeur FN ?

Le vote est plus national et interclassiste que

dans les années 1990. Reprenons. L'électeur FN des élections européennes de 1984 était d'une classe moyenne conservatrice et le FN se disait « la vraie droite ». Mais, entre 1984 et 1988, la part des ouvriers votant FN est passée de 8 à 19 %, Puis, à la présidentielle de 1995, 30 % des ouvriers, 25 % des chômeurs et 18 % des em-

ployés ont voté pour Jean-Marie Le Pen. Alors que le parti n'a pas d'alliances avec ceux de droites il se désenclave donc par le slogan « ni droite, ni gauche » qui lui permet, du même coup, de correspondre à son évolution électorale. Mais, aujourd'hui, il n'y plus une seule figure-type, car le vote est devenu plus massif, et donc hétérogène. Pour toutes les catégories socio-professionnelles, l'accroissement de l'inégalité sociale sur une aire urbaine produit une plus forte abstention, une progression du vote FN et une baisse du vote social-démocrate. Ce n'est ni en étant « ferme sur l'islam », ni en « condamnant le racisme » que l'on s'oppose structurellement au FN : ce serait d'abord par une politique d'égalité des territoires.



Des catégories socio-professionnelles qui lui semblaient jusqu'à présent inatteignables, comme les agriculteurs ou les femmes, ne le sont plus. Le FN est-il en capacité d'élargir son socle électoral ?

Oui. Je crois que là-dessus, la plus réaliste c'est Marion Maréchal Le Pen : le FN a des possibilités de progression sur la façade atlantique. Le Nord-Est, le bassin méditerranéen c'est fait, mais cette zone atlantique est sous-travaillée. Non seulement le vote lepéniste des femmes s'est aligné sur celui des hommes, en 2012, mais c'est un vote plus conscientisé : le jour du scrutin, à la question « Quel est le candidat ou la candidate qu'au fond de vous-même, vous souhaitez voir élu(e) ? », 56 % des électeurs lepénistes répondaient Marine Le Pen, contre 74 % des électrices. Dans les médias, on ne parle de la cause des femmes qu'à propos des polémiques sur le voile, le burkini. Mais ça, ça ne vous explique pas pourquoi 16 % des employés ont voté pour Marine Le Pen, contre 25 % des employées, un score qui monte jusqu'à 40 % chez les employées de commerce. Ce qui vous l'explique nettement mieux c'est la situation socio-

Pour toutes les catégories socio-professionnelles, l'accroissement de l'inégalité sociale sur une aire urbaine produit une plus forte abstention, une progression du vote FN et une baisse du vote social-démocrate. Ce n'est ni en étant « ferme sur l'islam », ni en « condamnant le racisme » que l'on s'oppose structurellement au FN : ce serait d'abord par une politique d'égalité des territoires.

économique des femmes. Mon chapitre sur une caissière à temps partiel qui vit dans un quartier très multi-ethnique de Perpignan passe ainsi de sa représentation ethnicisée de son quotidien à ces enjeux structurels : il faut bien comprendre, ce que j'essaie de faire saisir, que pour elle cela forme un tout. Dans d'autres parties de la population l'entretien des tensions identitaires incombe encore : la progression du vote FN chez les Français juifs est quasiment le triple de celle de l'électorat, dans son ensemble. Mais, ici aussi, les électeurs ne sont pas réductibles à un seul segment, c'est pourquoi ma lettre à un plombier juif de Vénissieux bascule ensuite sur la question de la condition des artisans.



D'aucuns voient dans le FN un parti « social », réceptacle supposé d'anciens électeurs de gauche ou d'extrême gauche. Cette vision vous paraît-elle justifiée ?

Le politiste, Florent Gougou, a montré que l'idée répandue des ouvriers PCF passés au FN était avant tout un mythe : ce sont des jeunes ouvriers issus de la droite qui se sont déplacés. Maintenant, on a vu une chose neuve dans le dernier quinquennat : des seconds tours UMP-FN où une part non-négligeable de l'électorat PS allait voter pour le FN. Il me semble que là, ce dernier leur paraissait un aiguillon anti-libéral. Il n'y a plus que 15 % des fonctionnaires qui estiment que les politiques publiques à l'œuvre sont au service de l'intérêt général. La déconstruction et la dévalorisation constantes de l'Etat-providence ont fait pénétrer l'idée du déclin dans l'imaginaire politique des gauches. Demeure un point : Marine Le Pen est moins performante que le fut son père chez les plus diplômés. Il est possible que le soutien à toutes les revendications catégorielles, même les plus contradictoires entre elles, tel que le pratique Florian Philippot, nuise à sa crédibilité – amusant paradoxe quand on

pense à la façon dont a été vanté la façon dont celui-ci devait crédibiliser économiquement le parti par rapport à Jean-Marie Le Pen.

dage de 2015 donnait le FN comme plus « crédible » que le PS pour répondre globalement aux défis du temps.



En quoi l'électorat frontiste exprime-t-il la victoire culturelle de la « demande autoritaire » ?

Fondamentalement, quelles sont les motivations, les évolutions et les permanences qui composent cet électorat ?

La première motivation du vote FN demeure l'immigration. Il y a, en profondeur, une demande sociale autoritaire et une ethnicisation du social. Cela se corrobore avec un rejet fort de « l'assistanat », et souvent une équation implicite assistés = immigrés et Français d'origine arabo-musulmane. La demande autoritaire a atteint l'hégémonie culturelle. En 2015, 88 % des sondés estiment qu'« on a besoin d'un vrai chef en France pour rétablir l'ordre », 74 %, que « la laïcité est aujourd'hui en danger » - rappelons que la laïcité, c'est la séparation des cultes et de l'État -, 70 % pensent que « c'était mieux avant », 69 % que l'« on évolue vers trop d'assistanat », 67 % seraient tentés par un gouvernement « de personnes non élues qui réaliseraient des réformes nécessaires mais impopulaires », 54 %, que l'islam n'est pas compatible « avec les valeurs

de la société française », 52 %, qu'il faut rétablir la peine de mort, 40 % accepteraient un « pouvoir politique autoritaire, quitte à alléger les mécanismes de contrôle démocratique s'exerçant sur le gouvernement »... N'en jetons plus. Cette demande autoritaire s'explique par l'idée d'une désintégration de la société, en particulier du fait de sa dimension multiculturelle. La question terroriste ne peut que suractiver la dynamique : face à un terrorisme islamiste transnational, la réponse souverainiste autoritaire peut apparaître comme rationnelle. D'ailleurs, un autre son-



« En plagiant les problématiques ethno-culturelles de l'extrême droite, la droite a organisé le transfert de son électorat selon le principe suivant, toujours vérifié : "l'électeur préfère l'original à la copie" », dites-vous. En quoi cette carence prépare-t-elle le terrain au Front national, en prévision des échéances de 2017 ?

Il y a ce que je nomme la règle de l'autonomie de l'offre politique. C'est la formule de François Duprat rendue célèbre par Jean-Marie Le Pen : « l'électeur préfère toujours l'original à la copie ». Elle fonctionne dans toute l'Europe : à chaque fois que les partis tentent de s'habiller des

Marine Le Pen est moins performante que le fut son père chez les plus diplômés. Il est possible que le soutien à toutes les revendications catégorielles, même les plus contradictoires entre elles, tel que le pratique Florian Philippot, nuise à sa crédibilité – amusant paradoxe quand on pense à la façon dont a été vanté la façon dont celui-ci devait crédibiliser économiquement le parti par rapport à Jean-Marie Le Pen.

problématiques et vocabulaires nationaux-populistes, ils perdent des voix au profit de l'extrême droite, dont la position a été ainsi légitimée. Et d'ailleurs, quand l'extrême droite pousse trop loin sa notabilisation pour s'insérer au système institutionnel, elle perd à son tour des voix au bénéfice de la droite - voir, par exemple, en Italie, la disparition de l'Alliance Nationale, ex-mouvement néofasciste qui était passé au centre-droit. Si votre offre poli-

tique n'est pas discernable comme autonome, vous faites la promotion du porteur initial des thèmes en jeu. Une très mauvaise compréhension de ce qu'est la stratégie de la triangulation fait que l'on voit force hommes politiques s'auto-détruire, en ne comprenant pas cette structure de l'histoire électorale.



Que pensez-vous des dernières déclarations de Marine Le Pen à l'égard de Donald Trump, candidat républicain à l'élection présidentielle américaine ?

On pourrait partir dans une digression sur la nature du populisme. On fera mieux de noter un élément factuel, et un structurel. Le premier, c'est que Marine Le Pen continue à penser la politique internationale amplement comme un marqueur à visée nationale : les médias français sont contre Trump, elle est pour. Mais, ensuite, cela correspond à ce que je considère comme le vrai sens du mot « droitisation », à savoir un phénomène transatlantique lié à la transformation du monde, ouverte symboliquement par le premier choc pétrolier, en 1973. Il s'agit d'un démantèlement de l'Etat social et de l'humanisme égalitaire, lié à une ethnicisation des questions et représentations sociales, au profit d'un accroissement de l'Etat pénal. C'est une demande sociale autoritaire qui n'est pas une réaction à

Mai-68 mais à la postmodernité, c'est-à-dire à la transformation des modes de vie et de représentations dans un univers économique globalisé dont l'Occident n'est plus le centre. Et ce phénomène s'incarne bien aujourd'hui dans Trump, Le Pen ou d'autres encore, qui s'inscrivent dans cette dynamique de fond. La montée en puissance de ce que l'on a pu nommer des « démocraties illibérales » à l'Est (Russie, Pologne, Hongrie etc.) valide le processus. Par-delà l'icône Marine Le Pen, il existe une envie d'extrême droite, comme en a témoigné le fait qu'aux municipales, lorsque le FN ne parvenait pas à monter une liste, des groupuscules d'extrême droite ont pu le faire et enregistrer de bons scores.

Propos recueillis par Bruno Tranchant

